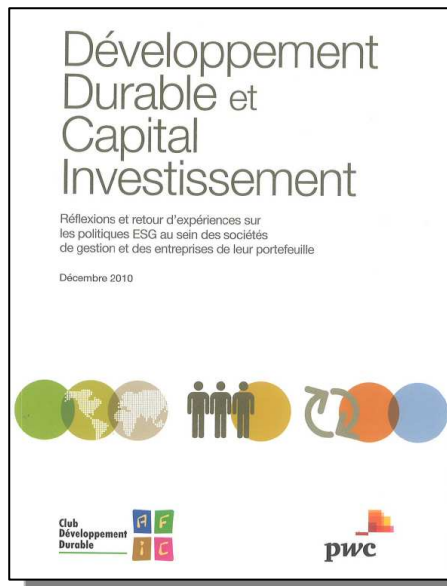


Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2010



Le Club Développement Durable AFIC propose des pistes pour engager une démarche ESG

Le Club Développement Durable de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) présente un ouvrage de réflexion et de retour d'expériences sur les politiques ESG dans les sociétés de gestion.

Il a été réalisé avec le soutien actif d'Activa Capital, d'AXA Private Equity, de Céréa Gestion, de Natixis Capital Investissement, d'OFI Private Equity, de Pragma Capital, en collaboration avec la Direction du Développement Durable de PricewaterhouseCoopers.

Maillon essentiel du financement de l'économie, le capital investissement s'inscrit, par définition, dans un partenariat de long terme avec les entreprises qu'il accompagne.

C'est autour de cet engagement que se sont fédérés les membres de l'AFIC pour créer, fin 2009, le Club Développement Durable qui présente aujourd'hui le résultat de sa réflexion sur la prise en compte des critères extra-financiers dans le capital investissement.

Sur la base des expériences concrètes de fonds français et internationaux, cette première publication propose aux sociétés de capital investissement des pistes pour initier une démarche durable d'investissement, par l'intégration de critères extra-financiers, ou critères ESG, dans leurs processus d'investissement et dans leurs pratiques actionnariales.

Cette publication a été présentée le mardi 14 décembre à l'occasion du Club Développement Durable qui a réuni, dans les locaux de l'AFIC, plus d'une centaine d'acteurs de la place.

A propos du Club Développement Durable AFIC

Le Club Développement Durable de l'AFIC a pour mission de promouvoir l'intégration des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) auprès des sociétés de capital investissement, membres de l'AFIC et de leurs participations, et a pour objectifs de :

- Réunir les membres de l'AFIC impliqués dans la prise en compte des critères extra financiers ESG ;
- Servir de plateforme d'échanges d'expériences sur la mise en place d'une politique ESG au sein des sociétés de gestion et de leurs sociétés en portefeuille ;
- Faire des recommandations stratégiques et tactiques au conseil d'administration de l'AFIC en matière ESG ;
- Jouer un rôle de coordinateur sur les sujets ESG vis-à-vis des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en France, des autres associations européennes (BVCA, EVCA) ainsi que vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes du Capital Investissement.

Son comité de pilotage est actuellement constitué de : Olivier Millet, Président du Directoire, OFI Private Equity et coordinateur du Club ; Candice Brenet, Relations Investisseurs et RSE, AXA Private Equity ; Laurence Château de Chazeaux, Directrice Développement Durable, OFI Private Equity ; Stéphane Epin, Directeur adjoint, Astorg Partners ; Sophie Paturle, Partner, Demeter Partners ; Christophe Parier, Partner, Activa Capital ; Philippe Poletti, Head of LBO Mid Cap, AXA Private Equity ; Stéphane Monmousseau, Associé, Pragma Capital ; Caroline Remus ; Antoine Sage, Directeur, Céréa Gestion ; Xavier Thauron, Directeur des Risques, Natixis Private Equity.

Contacts : Mathieu Lélou m.lelu@afic.asso.fr.
Olivier Millet, omillet@ofi-privateequity.fr

A propos de l'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale. Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contacts presse

Alexis Valero / Tel : 06.67.27.60.12 / alexis_valero@yahoo.fr

